



Procès verbal

Conseil Municipal du 17 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre à 15 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

Présents : MMES. GILOPPE Monique, KUREK Sophie, LEGEAY Isabelle (arrivée au point 2), VANNESTE Marie-Thérèse.

MM. CHASSIGNET Eric, CORDOVA Luc, DECRAENE Michel, DE PAIX DE CŒUR Alain, GRANDIDIER Bruno, HERITIER Gérard, HUS Christian, RIEU Christian.

Absents excusés:

Monsieur GRANGIER Patrick a donné pouvoir à Monsieur CHASSIGNET Eric.
Monsieur LEMENE Robert a donné pouvoir à Monsieur RIEU Christian.
Monsieur LOSAY Bernard a donné pouvoir à Monsieur DE PAIX DE CŒUR Alain.

Secrétaire de séance : Monsieur GRANDIDIER Bruno.

La séance du conseil municipal du 11 septembre n'a pas eu lieu faute de quorum. Le conseil a été re-convoqué le 17 septembre 2009 pour se tenir valablement sans quorum.

0 – Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2009.

Ce point a été adopté :

Pour : 14–

Mmes GILOPPE, KUREK, VANNESTE.

MM. CHASSIGNET, CORDOVA, DECRAENE, DE PAIX DE COEUR, GRANDIDIER, HERITIER, HUS, RIEU.

M. GRANGIER pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. LEMENE pouvoir à M. RIEU.

M. LOSAY pouvoir à M. DE PAIX DE CŒUR.

1- Rapport d'activité 2008 du Service délégué de distribution d'eau potable.

Comme chaque année, Véolia Eau, titulaire de la délégation du service de production et de distribution de l'eau potable sur la commune, présente son rapport d'activité.

Il est rappelé que le contrat actuel court jusqu'au 31 décembre 2018. Il contient un engagement avec Saint Germain Laxis pour la vente d'eau jusqu'au 21 avril 2019.

Le service de l'eau se caractérise par :

567 habitants desservis
224 abonnés
228 branchements
1 installation de production
1 réservoir
7 km de canalisation
240m³/j de capacité de production
120 m³/j distribué les jours de pointe
250m³ de capacité de stockage
69 856 m³ vendus dont 33 034 sur la commune

Un rendement du réseau de 96.7%

Les produits du service se sont élevés à 78 346 euros. Le résultat 2008 s'établit à – 8 527 €.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2008 du Service délégué de distribution d'eau potable.

2- Avis sur le projet d'implantation d'une centrale solaire de panneaux photovoltaïques situé sur l'aérodrome de Villaroche.

Arrivée de Madame Legeay.

Le Syndicat Mixte du Pôle d'Activités de Villaroche (SYMPAV) a accepté de consentir une promesse de bail à la Société Foncière Saint-Augustin en vue de la réalisation sur l'aérodrome, d'une Centrale Solaire de panneaux photovoltaïques.

L'implantation de ce projet se réaliserait sur un terrain de 20 hectares environ, situé sur la commune de Montereau sur le Jard (parcelles A374p, A224p, A358p, A362p).

C'est la raison pour laquelle, le Conseil Municipal émet un avis sur ce projet et confirme sa faisabilité par rapport au Plan d'Occupation des Sols.

M.Hus propose une discussion sur ce projet.

Mme le Maire souligne que lors de la réunion effectuée début septembre avec les élus et les concepteurs du projet toutes les questions utiles et techniques ont été posées à M. Besson. Mais si vous avez d'autres questions auxquelles je peux répondre je vous écoute. Je vous re-précise que les terrains concernés sont la propriété du SYMPAV et donnés en culture aux agriculteurs.

M. Hus indique que le SYMPAV en tant que propriétaire est soumis aux mêmes réglementations qu'un particulier en matière de construction.

Mme le Maire précise que ce projet entre dans le cadre du plan Borloo et si une demande de permis de construire est faite c'est pour pouvoir bénéficier de ce plan car en dehors de ce plan il n'est pas soumis à permis de construire. Seule la DDEA est impliquée dans ce projet qui n'aura aucune construction de bâtiments.

« Les terres qui étaient jusqu'à présent agricoles vont changer d'affectation. Quelle sera l'incidence pécuniaire au niveau de la commune ? » demande M.Hus.

A l'heure actuelle ces terres ne rapportent rien à la commune. Dès que le permis de construire sera instruit la commune touchera le foncier non bâti. C'est confirmé par le SYMPAV et M. Besson.

M. De Paix De Cœur précise que s'est inscrit dans le contrat qui court sur 20 ans, non renouvelable, qui indique que le terrain doit être remis en l'état à la fin du contrat.

« Avez-vous accès au contrat ? » demande M. Hus.

« Oui, nous avons la promesse de vente qui fait office de contrat » répond Mme Vanneste, « mais je ne peux aujourd'hui vous donner l'assiette du Foncier car les impôts ne me l'ont pas communiqué. »

« Si les lieux ne sont pas remis en l'état dans 20 ou 25 ans qu'est-il prévu au contrat ? » demande M. Hus.

« Une procédure judiciaire sera alors engagée et la justice décidera, comme dans toute procédure concernant le non respect de contrat. C'est une action qui sera éventuellement engagée dans 20 ans entre le propriétaire du terrain et l'investisseur » indique Mme le Maire.

« Il y a une hauteur de clôture avec thuyas » précise M. De Paix De Cœur.

« Oui » répond Mme le Maire, « mais la décision sera contractuelle entre M.Besson et SYMPAV. Le contrat a été établi par deux notaires et un avocat pour les deux parties en présence. »

« Pourquoi demander un simple avis à la municipalité ? » demande M.Hus.

« C'est la loi Borloo qui l'impose » répond M.Cordova. « Il me semble que M. Besson vous l'a expliqué lors de la réunion ! »

« C'est le même Besson qui voulait nous implanter un circuit de formule 1 et qui propose aujourd'hui une station solaire ? »

« C'est un investisseur. C'est pourquoi je vous dis que pour la station solaire je suis favorable pour le reste je suis contre » indique Mme le Maire. « Je pense aussi que cela peut être le fil déclencheur afin de faire évoluer favorablement le site de Villaroche. S'il investit 43 millions après avoir fait une étude avec EDF c'est qu'il pense que c'est rentable. »

« Dommage que cela n'apporte pas d'emploi pour la commune » dit M. De Paix De Cœur.

« Pour Mme le Maire c'est un projet écologique. Si l'on refuse, une autre entreprise plus polluante pourrait s'installer, type logistique, avec une centaine de camions qui passeraient... ce projet n'apporte aucune nuisance pour la commune. »

Pour M. Grandidier c'est un projet qui permettra certainement l'implantation d'autres entreprises qui elles seront source de taxes.

« Sur votre plaquette vous prôniez la ruralité » indique M. Hus.

« C'est une zone qui pourrait devenir industrielle, mais nous ne sommes pas propriétaire » rétorque Mme le Maire.

Pour M. Cordova, dans cette zone industrielle, autant avoir des choix conformes aux aspirations de la commune plutôt que celles du SYMPAV.

M. Decreane ne voit pas l'intérêt de refuser. Personne ne « râle » contre la taxe carbone et là on nous implante 12 méga watt d'électricité non polluante, c'est important, de plus les cultures sont remplacées par 300 moutons l'échange est vite calculé pour moi !

M. Grandidier indique que la construction sera rapide car les délais doivent respecter le plan Borloo.

Ce point a été adopté :

Pour : 10-

Mmes GILOPPE, KUREK, LEGEAY, VANNESTE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, RIEU.

M. LEMENE pouvoir à M. RIEU.

Abstention : 5-

MM. CHASSIGNET, DE PAIX DE CŒUR, HUS.

M. GRANGIER pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. LOSAY pouvoir à M. DE PAIX DE CŒUR.

3- Indemnité de conseil allouée au Trésorier Principal de la Commune.

La réglementation autorise les comptables du Trésor Public à fournir aux collectivités territoriales, contre indemnité, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

La commune a décidé le 18 décembre 2003 de faire appel aux conseils de Monsieur DE BIASI et de lui attribuer en contrepartie une indemnité au taux plein, calculée en application d'un tarif fixé par arrêté interministériel.

Tout changement de Trésorier nécessite une nouvelle délibération. Monsieur Christian DE BIASI, Trésorier Principal a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 6 juin 2009. Il convient donc de délibérer sur l'attribution de l'indemnité de conseil de son successeur, Monsieur Bernard FLEURY.

Compte-tenu de la nomination de Monsieur Bernard FLEURY en qualité de Trésorier Principal de Melun-Val-de-Seine à compter du 6 juin 2009, il est proposé de lui attribuer l'indemnité de conseil à hauteur de 100%, comme son prédécesseur.

Cette indemnité pour l'année 2009 s'élève à 507.87 € net. Monsieur Bernard FLEURY percevra la somme de 296.27 € (du 6/06 au 31/12/2009).

Ce point a été adopté :

Pour : 10-

Mmes GILOPPE, KUREK, LEGEAY, VANNESTE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, RIEU.

M. LEMENE pouvoir à M. RIEU.

Abstention : 5-

MM. CHASSIGNET, DE PAIX DE CŒUR, HUS.

M. GRANGIER pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. LOSAY pouvoir à M. DE PAIX DE CŒUR.

4- Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2009 de la Commune.

L'objet de la présente décision modificative est de procéder à certains ajustements de crédits dont celui du fonds régional d'Ile de France pour 35 738 €.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES -DESAFFECTATIONS

Chapitre	article	BP	Modification dm2	Nouvelle dotation
O11	61523	41 000,00	-4 773,00	36 227,00
O14	7394	30 965,00	-30 965,00	0,00
Total		71 965,00	-35 738,00	36 227,00

DEPENSES -REAFFECTATIONS

Chapitre	article	BP	Modification dm2	Nouvelle dotation
O14	739114	0,00	35 738,00	35 738,00
Total		0,00	35 738,00	35 738,00

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 10-

Mmes GILOPPE, KUREK, LEGEAY, VANNESTE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, RIEU.
M. LEMENE pouvoir à M. RIEU.

Abstention : 5-

MM. CHASSIGNET, DE PAIX DE CŒUR, HUS.
M. GRANGIER pouvoir à M. CHASSIGNET.
M. LOSAY pouvoir à M. DE PAIX DE CŒUR.

5- Décision du Maire :

N° 09-05 du 22 juin 2009 : Adoption de la convention de partenariat- dispositif Sport Passion avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Comme les années précédentes, la CAMVS organise des stages de l'école multisports pendant les vacances scolaires estivales. Le dispositif s'est déroulé du 6 juillet au 28 août 2009 et la convention adoptée le 22 juin a réglé les modalités pratiques du partenariat entre la commune et la CAMVS.

6- Questions diverses.

M. Chassignet présente un article de « Que Choisir ? » concernant le pouvoir des Maires en matière de fournisseurs d'eau pour les communes, dans lequel il est cité plusieurs petites villes qui ont diminué le prix de l'eau de 20 à 30% .

« Petites, quelle taille ? » demande M. Decraene

« On parle de St. Etienne, Paris, Anglet, Muret, St. Chalon.... » lit M. Chassignet.

Mme le Maire indique que notre convention est signée jusqu'en 2018 avec Véolia, une négociation sera possible à cette date.

La Liaison douce

« A-t-on des nouvelles ? » demande M. De Paix De Cœur.

La question a été évoquée dans les projets à moyen terme par l'Agglo mais sans préciser de date. Mme le Maire espère une réalisation avant la fin de son mandat.

Bibliothèque

« Le poste est-il toujours vacant ? »

« Oui un poste d'animateur, aucune demande n'ayant été faite à ce jour il est toujours vacant.

Début Octobre la bibliothèque sera ouverte par des bénévoles. »

La place de Montereau sur le Jard

« Que faire pour que les cars ne viennent plus se garer en perdant de l'huile ? » demande M. De Paix De Cœur.

M. Rieu a déjà vu le chauffeur pour lui demander de se garer ailleurs. Il ne vient plus durant le midi.

Il semblerait qu'il se gare près des points d'apports volontaires.

Restaurant scolaire

« Après l'augmentation de 10% adoptée lors du précédent conseil, quel est le coût de la cantine ? » demande M. Hus.

Pour les maternelles, les familles versent 3.97 € et nous payons 5.35 € par repas.

Pour les primaires, les familles versent 4.02 € et nous payons 5.42 € par repas.

La réduction de la T.V.A. est-elle appliquée sur la restauration scolaire ?

« Nous avons toujours payé une T.V.A. à 5.5 % » répond Mme Vanneste.

M. Hus demande un éclaircissement sur la lettre envoyée à certaines familles concernant l'inscription des enfants alors que la mairie détenait un solde positif en leur faveur.

Mme le Maire précise que :

- toutes les familles concernées par la cantine ont reçu la même lettre.
- compte tenu de la comptabilité très stricte à laquelle nous sommes soumis et à l'augmentation appliquée en début d'année scolaire, nous avons été obligés de solder nos comptes afin de repartir à zéro en début d'année scolaire.
Nous avons demandé de refaire des chèques en échange de ceux fait précédemment.
- Seule une famille qui avait 0.29cts de crédit a refusé de le refaire, a envoyé deux lettres recommandées pour nous faire part de son mécontentement. Je pense que le montant dépensé pour les deux lettres était disproportionné avec les 0.29cts en question.

M. Hus indique qu'il était parmi les personnes concernées et qu'il en a fait la remarque à la secrétaire de Mairie.

Mme le Maire évoque à ce sujet des insultes dont elle a fait l'objet et elle expose les causes qui lui ont fait refuser l'inscription d'une famille à la rentrée :

- On ne veut pas remplir les papiers,
- On ne veut pas payer,
- On est parti en vacances,
- On n'a pas le temps etc...

Nous aussi nous avons des compte à rendre, je le reconnais la lettre a été un peu dure mais cela n'a pas ému les personnes concernées. Nous avons d'abord privilégié la négociation mais sans résultat alors il faut être plus ferme.

Mme Giloppé souligne que la cantine reste un service rendu par la commune et non une obligation.

M. Hus lui demande si elle a des enfants scolarisés à l'heure actuelle.

« Non » répond Mme Giloppé, « mais j'en ai eu, à l'époque il n'y avait pas de cantine à Montereau sur le Jard. Il fallait se débrouiller sans bénéficier d'aucune aide. Il fallait payer une tierce personne ou nourrir nos enfants à la maison le midi tout en travaillant. »

« C'est bien un service » explique Mme le Maire « mais il ne faut pas que certaines personnes en profite pour considérer que c'est un dû de la collectivité. »

« C'est pour les cas rebelles » dit M.Cordova, « bien entendu la négociation est prise en compte dans tous les cas et la majorité des familles est consciente du service rendu. »

Le Pot de fleurs

« Il y a à Montereau sur le Jard un pot de fleurs qui gêne le circulation ! » dit M. Hus

« Quel pot de fleurs ? » demande Mme Vanneste.

« Celui devant la salle des fêtes. »

« Le massif de fleurs vous voulez dire » répond Mme le Maire.

« Oui il cache la vue des voitures venant de droite. »

« Vous avez raison » dit M. Rieu, « mais faut-il le couper pour autant ? Si on le coupe les gens vont regarder au loin et ne s'arrêteront plus. Il faudrait réduire la hauteur des plantes. Il faut peser le pour et le contre. Malgré tout nous le taillerons pour réduire la hauteur. »

Le local technique :

Pour M. Hus, le local technique est en piteux état avec des véhicules de valeur laissés à tous vents.

Et la présence de poules à l'arrière.

« Exact » répond Mme Vanneste, « nous avons un projet pédagogique pour les enfants, mais je crois que nous allons l'abandonner car la personne qui en était l'instigatrice a obtenu une mutation. »

M. Hus constate que l'état général des lieux donne une piètre image de la commune.

Je pense que vous allez voir l'amélioration dans peu de temps, nous allons y remédier.

La balayeuse :

« Depuis six ans que M. Chassignet habite la commune il n'a vu la balayeuse passer qu'une fois ! »

« Pardon ! » dit Mme le Maire « elle passe régulièrement mais ne peut pas déplacer les voitures garées. »

M. Chassignet constate que les mégots devant chez lui stagnent depuis longtemps.

« Dans le caniveau ? » demande M. Decreane.

« Oui » répond M. Chassignet.

« Je le redis la balayeuse ne peut pas déplacer les voitures. »

Calendrier des Conseils Municipaux :

A la demande de M. De Paix De Cœur concernant le calendrier des conseils municipaux, Mme le Maire reste sur ses positions et ne donnera pas de calendrier prévisionnel car elle même ne connaît pas les dates.

Projet d'aire de jeux à Montereau sur le Jard :

D'après M. Hus, un panneau indiquerait qu'il y aurait un projet d'aire de jeux à Montereau sur le Jard derrière la salle des fêtes.

C'est un canular de jeunes qui ont érigé le panneau du Conseil Général mis pour la plaine des Jeux du Jard et déposé sur le tas de gravats derrière la salle des fêtes avant son évacuation à la déchèterie.

Horaires d'ouverture de la Plaine des Jeux :

A la demande de M. Hus, Mme le Maire précise qu'elle a pris un arrêté de fermeture de la Plaine des Jeux à partir de certaines heures le soir.

M. Grandidier expose les nuisances auxquelles sont soumis les riverains avec les scooters. Il précise que des plots en ciment ont été posés ainsi qu'un panneau d'interdiction aux véhicules à deux roues.

Il fait un point sur l'efficacité du vigile et des lieux surveillés : Les deux églises, le Kiosque, la Salle des Fêtes, la Mairie. Il fait aussi nettoyer les bouteilles et les ordures. C'est efficace, nous avons moins de destructions et sa collaboration avec la police est fructueuse. Bien sûr la police intervient dans le cadre de ses missions.

L'éclairage public :

« L'allée de la Plaine des Jeux est toujours éteinte ? » demande M. Hus.

« Oui » répond Mme le Maire, « tranquillité, sécurité, économie. Evitons le pire avec des adultes excédés par le comportement des certains jeunes ».

« Mais si vous avez d'autres idées je suis preneuse » dit Mme le Maire.

« Il y avait de bonnes raisons de mettre en place cet éclairage » dit M. Hus.

« Certainement, mais l'inconscience de certains jeunes m'a fait prendre cette mesure pour éviter les accidents. »

Pour M. Hus, Le Maire étant O.P.J. doit faire respecter la réglementation dans sa commune.

« Vous aussi » rétorque Mme le Maire, « En tant que conseiller Municipal, vous pouvez aussi le faire. »

Pour Mrs. Grandidier et Decreane qui habitent le long de l'allée, cette mesure est très efficace car plus personne ne passe dès qu'il fait nuit. Et ils soulignent que tous les cambriolages ont eu lieu avec les éclairages qui facilitent l'accès aux maisons. »

Mme Giloppé fait remarquer que la demande de réduire l'éclairage public a été effectuée par l'opposition lors de précédents conseils.

Mme Vanneste propose à M. Hus d'effectuer ses fonctions de conseiller et d'aller au devant des jeunes concernés pour discuter avec eux et obtenir des résultats.

M. Grandidier propose de venir le chercher si un problème se pose la nuit vers 2h ou 3 h du matin pour l'aider à le régler lors de regroupement d'une quinzaine de jeunes de notre village et d'ailleurs ; car il ne souhaite pas que certains habitants excédés par le bruit sortent pour régler le problème à coup de bates. Il est certain que des adultes apporteraient des solutions violentes.

« Allez chercher M. Hus pour vous aider » dit Mme le Maire. « Je suis ouverte à toutes les solutions. Nous avons rencontré des parents sans résultats. »

M. Hus se rétracte mettant en avant le fait qu'il ne fait pas partie de l'équipe municipale et qu'il n'est pas impliqué dans les affaires de la commune.

« Vous êtes conseiller » dit Mme le Maire comme tous les élus.

« Je ne suis pas impliqué dans les affaires de la commune, le PLH, la Centrale solaire, etc... »

« Quel PLH ? » rétorque Mme Vanneste, « il n'y a rien sur la commune, zéro, je vous le redis nous n'avons aucune terre !! »

« Il y a 60 logements en gestation » indique M. Hus « c'est un projet d'avenir que la CAMVS vous enjoint de voter, donc je considère que je ne fais pas partie de l'équipe municipale. »

« C'est faux ! » réplique Mme le Maire, « vous êtes un élu et vous avez des responsabilités. »

M. Cordova demande si lui, à des projets à présenter et lui rappelle que tous les élus sont toujours convoqués aux réunions de préparation sur tous les projets concernant la commune. Pour la centrale solaire vous étiez convoqué ; l'Eau vous étiez convoqué ; l'aménagement de la rue de Bussy vous étiez convoqué etc ...

« Parce que vous êtes contraint et forcé » répond M. Hus.

« Absolument pas » réplique Mme Vanneste.

« Nous avons la majorité nous pourrions le mettre directement au vote » indique M. Decreane.

M. Chassignet est satisfait de l'aménagement de la rue de Bussy ainsi que de la réduction de l'éclairage public.

Mme Kurek trouve « horrible » les panneaux aménagés sur les jardinières.

« Ce n'est pas l'avis de tout le monde » rétorque Mme le Maire, « vous savez les goûts et les couleurs !! »

M. Chassignet pense que les « gendarmes couchés » installés à Vert saint Denis coupent vraiment la vitesse.

Je le répète, après étude, il s'est avéré que la rue de Bussy est trop étroite pour cet aménagement. Il faut noter que c'est très bruyant et que ceux qui ont été installés à Montereau sur le Jard ont été enlevés pour cela.

M. Chassignet demande si le document par lequel M. Losay aurait signé pour les pavillons est retrouvé.

Mme le Maire rappelle que ce document orange n'a pas été rédigé par elle. Cela fait plusieurs fois qu'elle le dit « je ne rentrerais pas dans ce jeu !!. »

« Vous appelez ça un jeu ? » dit M. Chassignet.

« Parfaitement » répond Mme le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire a levé la séance à 16 heures 20.